



GUARDIAN CAPITAL®

APERÇU DU FONDS

Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian, série I

27 avril 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série I du Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel insights@guardiancapital.com, ou visitez le site www.guardiancapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création de la série :	30 mars 2011	Gestionnaire du Fonds :	Guardian Capital LP
Valeur totale au 28 février 2023 :	206 908 049 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Guardian Capital LP
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,20 %	Distributions :	Revenu – Trimestriellement (mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital – Annuellement (décembre)
			500 \$ (initial)
	*Offerte dans le cadre d'un placement privé depuis le 14 février 2003	Placement minimal :	

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif principal du Fonds est de procurer un niveau élevé de revenu régulier assorti d'un rendement total attrayant en investissant principalement dans des titres de capitaux propres versant des dividendes, des parts de fiducies de revenu et d'autres titres accrédités canadiens. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa valeur marchande dans des actions étrangères individuelles de sociétés qui ont des activités importantes au Canada ou sont inscrites à la cote de la TSX.

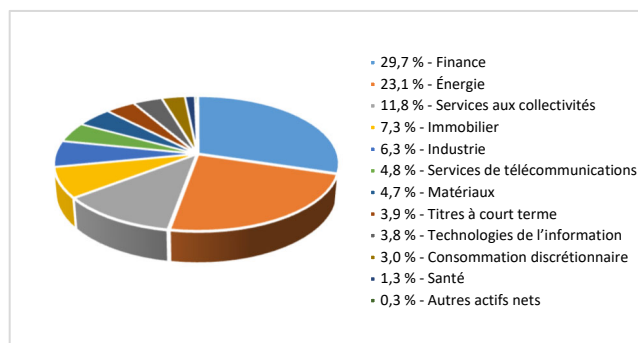
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 28 février 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2023)

	% de la valeur liquidative du Fonds
1. Banque Royale du Canada	7,1 %
2. La Banque Toronto-Dominion	6,6 %
3. Canadian Natural Resources Limited	5,8 %
4. Banque de Montréal	4,7 %
5. Enbridge Inc.	4,2 %
6. Fonds de placement à court terme canadien Guardian, série I	3,9 %
7. Open Text Corporation	3,9 %
8. Suncor Énergie Inc.	3,5 %
9. Société Financière Manuvie	3,4 %
10. TELUS Corporation	3,1 %

Pourcentage total des dix principaux placements : 46,2 %
Nombre total de placements : 38

Répartition des placements (au 28 février 2023)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est

NIVEAU DE RISQUE

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian, série I

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

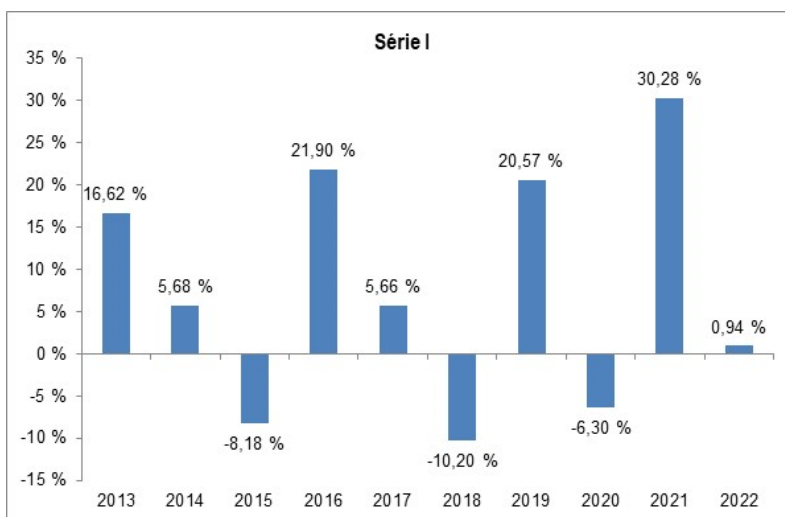
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série I du Fonds au cours des 10 dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série I du Fonds chacune des 10 dernières années civiles. La valeur de cette série a diminué pendant 3 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à la série dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement de cette série du Fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,52 %	30 avril 2021	Votre placement augmenterait à 1 155,19 \$.
Pire rendement	-23,59 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 764,14 \$.

Rendement moyen

Si une personne avait investi 1 000 \$ dans cette série il y a dix ans, elle détiendrait aujourd'hui 1 929,84 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 6,80 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- cherchent à maximiser leur revenu après impôt dans leur compte non enregistré;
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen pour leur placement;
- envisagent de détenir ce placement de moyen à long terme

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous aurez de l'impôt à payer sur l'argent que vous rapporte un Fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du Fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du Fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du Fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de série I.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2022, les frais de la série I du Fonds s'élevaient à 0,23 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration et des autres frais d'exploitation de la série. Les investisseurs ou le Fonds ne paient aucuns frais de gestion à l'égard des parts de série I. Plutôt, chaque investisseur de la série I négocie et paye directement des honoraires de conseils en placement. Ces honoraires de conseils en placement ne font pas partie du RFG.	0,20 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la série.	0,03 %
Frais du Fonds	0,23 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable relativement à cette série.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts de série I du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Honoraires de conseils en placement	Les investisseurs nous paient directement, ou à un membre de notre groupe, des honoraires de conseils en placement négociés. Le pourcentage maximal qui peut être facturé pour ces frais correspond généralement aux frais de gestion de la série W, qui sont de 1,50 %.
Frais d'échange	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts de série I que vous échangez. Ces frais sont facturés par la société de votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Nous pouvons demander 2 % de la valeur courante des parts de série I si vous les faites racheter ou les échangez dans les 45 jours qui suivent leur souscription.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP
 Commerce Court West,
 Bureau 2700 C.P. 201,
 Toronto (Ontario) M5L 1E8
 Site Web : www.guardiancapital.com
 Courriel : Insights@guardiancapital.com
 Sans frais : 1 866 383-6546

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.